



DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL du 8 février 2023

Présents : Mmes Nathalie ARTIGNAN, Brigitte CASADO-JAILLET, Hélène DEVILLER, Sophie LAUX-ROBERT, Jocelyne PY, Marjorie RIBES
M.M. Frank ALEXIS, Paul AMOUROUX, Stéphane BEDEL, François BONHOMME, Aurélien DALOZ, Marie-Antoinette FISHER, Bertrand LEMOIGNE, Philippe LORINQUER, Jean-Claude PINTÉGNÉ, Josian RIBES, Yannick SERIN, Pierre TROUCHE

Procuration : Mme Anne-Marie ANTERRIEU a donné procuration à Mme Marie-Antoinette FISHER
Mme Laurence ARTERO-MOREL a donné procuration à M. Aurélien DALOZ
Mme Stéphanie GAUTIER a donné procuration à M. Philippe LORINQUER
M. Yves LEGUAY a donné procuration à M. Yannick SERIN

Absent : M. David HURTADO

Secrétaire de séance : Mme Hélène DEVILLER

Nombre de Membres
En exercice : 23
Présents : 18+4 proc.
Votants : 22

Date convocation
03/02/2023
Date d'affichage
03/02/2023

Acte rendu exécutoire
Date transmission à la
Préfecture le 09/02/2023

Le Maire,
Josian RIBES



Objet : Fixation des tarifs pour les séjours ALSH des vacances d'hiver et printemps 2023

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les propositions du service Jeunesse pour les prochains séjours au titre de l'ALSH :

- Vacances d'hiver : séjour du 21 au 22 février (Cité de l'Espace de Toulouse) pour 15 enfants de 10 à 14 ans. Tarif proposé : 75€

- Vacances de printemps : séjour du 24 au 26 avril pour 15 enfants de 6 à 9 ans, puis du 26 au 28 avril pour 15 enfants de 10 à 14 ans (activités de pleine nature à Nant). Tarif proposé : 120€

Monsieur le Maire demande ensuite à l'assemblée de délibérer sur cette proposition.

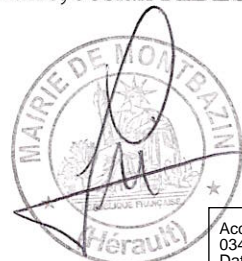
Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé qui précède, et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les tarifs pour les séjours ALSH des vacances d'hiver et printemps 2023 ;

- Autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Josian RIBES



Accusé de réception en préfecture
034-213401656-20230208-2023-DELIB-06-DE
Date de réception préfecture : 13/02/2023